

Bienvenue en 2026



Bulletin municipal
Janvier

numéro 371





RÉSUMÉ DU BUDGET 2026

REVENUS	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ÉCART	%
Taxes	3 086 908.00 \$	3 255 034.00 \$	168 126.00 \$	5.45%
Paiements tenant lieu de taxes	134 026.00 \$	167 001.00 \$	32 975.00 \$	24.60%
Transferts	1 235 257.00 \$	1 271 428.00 \$	36 171.00 \$	2.93%
Services rendus	270 812.00 \$	298 304.00 \$	27 492.00 \$	10.15%
Imposition de droits	49 376.00 \$	51 376.00 \$	2 000.00 \$	4.05%
Intérêts	110 203.00 \$	109 333.00 \$	-870.00 \$	-0.79%
Autres revenus	206 314.00 \$	129 543.00 \$	-76 771.00 \$	-37.21%
TOTAL REVENUS	5 092 896.00 \$	5 282 019.00 \$	189 123.00 \$	3.71%
DÉPENSES				
Administration générale	791 435.00 \$	803 957.00 \$	12 522.00 \$	1.58%
Sécurité publique	306 072.00 \$	311 582.00 \$	5 510.00 \$	1.80%
Transport	799 533.00 \$	756 561.00 \$	-42 972.00 \$	-5.37%
Hygiène du milieu	815 946.00 \$	905 649.00 \$	89 703.00 \$	10.99%
Santé et bien-être	40 500.00 \$	40 500.00 \$	0.00 \$	0.00%
Aménagement urb. et développement	185 184.00 \$	170 484.00 \$	-14 700.00 \$	-7.94%
Loisirs et culture	598 039.00 \$	614 683.00 \$	16 644.00 \$	2.78%
Intérêts sur dette à long terme	466 940.00 \$	449 576.00 \$	-17 364.00 \$	-3.72%
Conciliations (inc. capital dette&projets)	1 089 247.00 \$	1 229 027.00 \$	139 780.00 \$	12.83%
TOTAL DÉPENSES	5 092 896.00 \$	5 282 019.00 \$	189 123.00 \$	3.71%



TAXATION 2026

TAUX DE TAXATIONS	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ÉCART	%
Foncière générale (taux de base)	0.9584%	0.9807%	0.02%	2.33%
Commerciale	1.4855%	1.5201%	0.03%	2.33%
Industrielle	1.8209%	1.9614%	0.14%	7.72%
6 logements et plus	0.9584%	0.9807%	0.02%	2.33%
Agricole, forestière	0.9584%	0.9807%	0.02%	2.33%
TAXES DE SERVICE				
Aqueduc	460.00 \$	471.00 \$	11.00 \$	2.39%
Égoûts	228.00 \$	233.00 \$	5.00 \$	2.19%
Matières résiduelles	304.00 \$	373.00 \$	69.00 \$	22.70%
Réserve assainissement des eaux	10.00 \$	10.00 \$	0.00 \$	0.00%
TOTAL SERVICES	1 002.00 \$	1 087.00 \$	85.00 \$	8.48%
TAXES DE SECTEUR				
Taxe de secteur (rgl 2018-05)	388.00 \$	387.00 \$	-1.00 \$	-0.26%
Taxe de secteur (rgl 2016-04)	406.00 \$	428.00 \$	22.00 \$	5.42%
COMPTE DE TAXE MOYEN				
Valeur moyenne au rôle	169 292.95 \$	169 023.93 \$	-269.02 \$	-0.16%
Taxe foncière	1 622.50 \$	1 657.62 \$	35.11 \$	2.16%
Taxe spéciale réseau routier	0.00 \$	0.00 \$		
Taxe de service Aqueduc	460.00 \$	471.00 \$	11.00 \$	2.39%
Taxe de service Égouts	228.00 \$	233.00 \$	5.00 \$	2.19%
Taxe de service Vidanges	304.00 \$	373.00 \$	69.00 \$	22.70%
Taxe assainissement des eaux	10.00 \$	10.00 \$	0.00 \$	0.00%
TOTAL	2 624.50 \$	2 744.62 \$	120.11 \$	4.58%
TOTAL RURAL (excl. aqueduc et égouts)	1 926.50 \$	2 030.62 \$	104.11 \$	5.40%



PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS

PROJET	2026	2027	2028	SOURCE DE FINANCEMENT
Construction du nouveau complexe municipal				À confirmer
Développement domiciliaire		500 000.00 \$		Programme PRACIMTECQ
Installation d'abris de joueurs et améliorations du terrain de balles		10 000.00 \$		Règlement d'emprunt
Acquisition d'un chasse-neige (secteur rural)	495 000.00 \$			Budget de fonctionnement
Amélioration du parc des jeux d'eau	98 000.00 \$			Fonds de roulement
Remplacement de la chargeuse				Subvention PRIMA
Installation d'un système d'éclairage temporaire - centre communautaire	10 000.00 \$		350 000.00 \$	Règlement d'emprunt/subvention
Mise aux normes Boulevard Joubert/Lacroix/Millier				Budget de fonctionnement
Mise aux normes rues de l'Église et Fenderson				À confirmer
Acquisition d'une motoneige pour les sentiers Mic-Mac	12 000.00 \$			Programme PRIMEAU et règlement d'emprunt
Réfection des toilettes au Centre sportif David-Pelletier	50 000.00 \$			Budget de fonctionnement
Mise à niveau du système de chauffage au garage municipal	17 000.00 \$			Comité des loisirs (chasse à l'AS)
Remplacement d'une pompe et de sa base Poste de pompage #1	72 500.00 \$			Fonds de roulement
TOTAL	764 500.00 \$	500 000.00 \$	350 000.00 \$	



L'Hôtel de Ville et le garage municipal rouvriront leurs portes le 5 janvier 2026 dès 9 h !

****Pour toute urgence, veuillez composer le
418-629-0140**



**PROCHAINES RÉUNIONS
du conseil municipal
19 janvier 2026
9 février 2026
19h30**



**Sous-sol de l'église
1 rue de l'église
Sayabec**

La réunion sera diffusée sur Facebook

CALENDRIER 2026 DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAYABEC



- Lundi 19 janvier 2026
- Lundi 9 février 2026
- Lundi 9 mars 2026
- Lundi 13 avril 2026
- Lundi 11 mai 2026
- Lundi 8 juin 2026
- Lundi 6 juillet 2026
- Lundi 17 août 2026
- Lundi 14 septembre 2026
- Lundi 19 octobre 2026
- Lundi 16 novembre 2026
- Lundi 7 décembre 2026
- Lundi 14 décembre 2026
(adoption du budget 2027)



Paroisse du Saint-nom-de-Marie-de-
Sayabec
HORAIRES DE JANVIER 2026



1er janvier

Messe du Jour de l'An à St-Damase 11H



4 janvier

Messe 11H



18 janvier

Messe 11H





CLUB DE TRICOT !

**TOUS LES LUNDIS DE 13H À 15H
AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE
VILLE
BIENVENUE À TOUS !**



2026

DE RETOUR LE 5 JANVIER



INFORMATIONS DIVERSES



**HORAIRES D'HIVER
INSPECTEUR MUNICIPAL**

AVIS À LA POPULATION

NOTRE INSPECTEUR MUNICIPAL SERA À
L'HÔTEL DE VILLE DE SAYABEC

UNIQUEMENT

LES MARDIS,

DE 9 H À 16 H.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION !



INFORMATIONS DIVERSES

Test de sol - fosse septique



Depuis plus de 20 ans !

Conception d'installations septiques durables, adaptées à votre terrain et conformes

Aucune marque imposée, au service de nos clients et 100% indépendants des fabricants

Appelez-nous dès aujourd'hui pour une offre de services personnalisée !



Pour plus d'informations
urbasolutions.com



418-730-1969 / 418-873-7153

INFORMATIONS DIVERSES

CALENDRIER DE COLLECTE
Matières résiduelles **2026**

AYABEC

Vous avez plus d'un bac à déchets?
Procurez-vous votre VIGNETTE dès maintenant!
www.ecoregie.ca

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
29	30	31	1	2	3		1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	31	29	30	31				

AVRIL							MAI							JUIN						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4			1	2					31	1	2	3	4	5	6
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4			1						30	31	1	2	3	4	5
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4		1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5		
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30	31	29	30						27	28	29	30	31		

BAC BLEU
RÉCUPÉRATION

Mercredi: Secteur 2
Vendredi : Secteur 1

BAC VERT / NOIR
DÉCHETS

Lundi: Secteur 2
Jeudi : Secteur 1

BAC BRUN
MATIÈRES ORGANIQUES

Mardi: Bac brun
(périmètre urbain seulement)

ENCOMBRANTS

Voir la carte au verso pour les détails des secteurs

Régie intermunicipale de traitement
DÉS MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis
www.ecoregie.ca 1 800 631-2924

INFORMATIONS DIVERSES



BAC BLEU RÉCUPÉRATION



- Contenants** Pot de produit alimentaire, contenant de produit ménager, bouteille non-consigné, etc.
- Emballages** Boîte de carton, assiette et papier d'aluminium, emballage de mets à emporter, etc.
- Imprimés** Journal et circulaire, enveloppe, feuille de papier, cahier, etc.

C'est tout.

BACIMPACT.CA



BAC BRUN ORGANIQUE

RÉSIDUS ALIMENTAIRES (crus, cuits ou périmés)

- Fruits et légumes
- Viandes, volailles et os
- Poissons, fruits de mer
- Oeufs et coquilles
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Produits laitiers
- Graisse animale et végétale
- Pâtes, pain, céréales, riz
- Gâteaux, biscuits, bonbons
- Tartinade, confiture, condiments
- Café, filtres à café et sachets de thé
- Aliments frits ou en sauce

RÉSIDUS VERTS

- Fleurs et plantes
- Résidus de désherbage

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

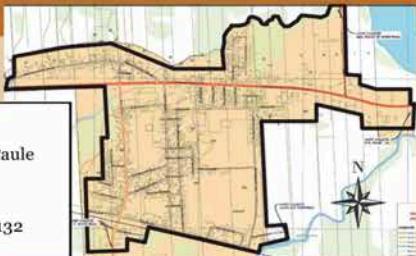
- Papier journal
- Sacs en papier
- Boîtes de pizza, de pâtisserie



BAC BRUN PÉRIMÈTRE URBAIN

LIMITES

Nord : 20, route de Ste-Paule
Sud : 17, route Rioux
Est : 78, route 132 Est
Ouest : Coin boulevard Joubert Ouest et la route 132



ZONE DE COLLECTE

Secteurs de collecte
(Récupération et déchets) :

Secteur 1 - Route 132 vers Val-Brillant
Secteur 2 - Reste de Sayabec



ENCOMBRANTS

Suivez les instructions que la municipalité de Sayabec fournira pour la collecte des encombrants.



RAPPEL DE COLLECTE - AIDE AU TRI

Rendez-vous au www.ecoregie.ca pour vous inscrire GRATUITEMENT au rappel de collecte par Texto, Courriel ou Téléphone! Profitez-en pour essayer l'outil d'aide au tri!



POUR PLUS D'INFORMATION



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis



WWW.ECOREGIE.CA



1 800 631-2924

info@.ecoregie.ca

PROBLÈME DE COLLECTE

INFORMATIONS DIVERSES

Le Mot vert du mois – « La collecte l'hiver » - Janvier 2026

L'hiver arrive et avec lui, neige, glace, charrue et bancs de neige. Cela peut compliquer la vie des bacs et des camions de collecte ! Pour être certain que tous vos bacs soient ramassés sans problème, voici quelques conseils simples à suivre.

1. Choisissez le bon emplacement pour votre bac

Placez votre bac **dans votre entrée à une distance de 2 pieds de la route**. Cela permet d'éviter la zone de projection de neige et la charrue ! Le bras du camion est assez long pour se rendre jusqu'à votre bac sans problème.

2. Déneigez votre bac

Un bac entouré de neige ou de glace est un obstacle pour le camion. Pensez donc à **dégager et déneiger votre bac, l'espace autour et le couvercle**. Laissez aussi environ **60 cm de libre** autour du bac pour que le camion puisse le manipuler facilement.

3. Orientez votre bac correctement

Pour être collecté, **les roues** doivent être orientées **vers la maison**.

4. Évitez les obstacles

Les voitures, poteaux, murs de neige, autres bacs ou tout autre objet peuvent bloquer la collecte. Même un petit obstacle peut empêcher le camion de ramasser le bac. Assurez-vous de laisser environ **60 cm de libre** autour du bac.

5. Sortez votre bac à temps

Sortez votre bac **la veille** du jour de collecte. Les camions peuvent passer à partir de 5h du matin et un bac sorti trop tard pourrait ne pas être ramassé.

6. Bacs bien identifiés

S'il y a plusieurs bacs à la même entrée, assurez-vous que les bacs supplémentaires soient identifiés avec une **vignette** pour être certains qu'ils soient tous collectés. Pour plus d'informations concernant les vignettes, visitez le www.ecoregie.ca.

En suivant ces conseils simples, vous vous assurez que vos bacs soient collectés malgré les rudes hivers québécois!

Karolyne Beauchamp, Conseillère en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](#)

INFORMATIONS DIVERSES



Pour éviter que ça arrive



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

www.ecoregie.ca

Placez vos bacs dans votre
entrée, à 2 pieds de la voie
publique!

INFORMATIONS DIVERSES



En bref
TARIFICATION INCITATIVE,
QUOI FAIRE ?

- 1** SI VOUS AVEZ SEULEMENT 1 BAC ROULANT À DÉCHET ? RIEN À FAIRE !
- 2** VOUS AVEZ PLUS D'UN BAC ROULANT À DÉCHET PAR UNITÉ DE LOGEMENT ? VIGNETTE OBLIGATOIRE !
- 3** CONTACTER LA RÉGIE POUR QU'ON VOUS AJOUTE À LA LISTE
www.ecoregie.ca/formulaires
info@.ecoregie.ca
1 800 631-2924
- 4** ON VISE : LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET UN MEILLEUR TRI
www.ecoregie.ca

info@.ecoregie.ca 1-800-631-2924 www.ecoregie.ca

INFORMATIONS DIVERSES



CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Vous avez une construction endommagée, partiellement détruite ou délabrée et vous pensez de procéder à sa démolition ?

Tel que spécifié dans le règlement des permis et certificats de votre municipalité, un projet de démolition d'une construction ou d'une partie d'une construction est interdit sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Sachez que le fait d'obtenir ce type de certificat avant de démolir un bâtiment permet de maintenir à jour le rôle d'évaluation.

De cette façon, vous éviterez de payer un impôt foncier sur un bâtiment qui n'existe plus.



Voici les renseignements que doit contenir votre demande de certificat d'autorisation:

- Les motifs de la démolition;
- Une ou des photos de la construction visée, l'adresse où elle est située ainsi qu'un croquis de son emplacement sur le terrain;
- Les détails techniques requis pour assurer la bonne compréhension des travaux;
- La date et la durée anticipée des travaux et les mesures de protection envisagées lorsque nécessaire;
- L'engagement du requérant à remettre le terrain en bon état de propreté dans les trente (30) jours suivant la fin des travaux de démolition.



Sachez que les débris et les encombrants issus d'une démolition doivent être acheminés dans un écocentre ou vers un endroit autorisé.

Un message de votre municipalité

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

POUR NOS MATAPÉDIENS



Consignes à suivre afin de faciliter les opérations de déneigement

Stationnement de nuit :

En conformité avec le règlement 2001-09 de la municipalité de Sayabec, le stationnement est interdit sur les chemins publics de la municipalité du **15 novembre au 15 avril** inclusivement de chaque année, entre **vingt-trois heures (23) et sept heures (7) du matin**, et ce, sur tout le réseau routier de la municipalité de Sayabec.

Stationnement sur les rues et chemins publics :

En tout temps, il est formellement interdit de stationner un véhicule aux endroits suivants :

1. Le long des rues du côté où il y a un trottoir ou des lignes délimitant un trottoir :
 - rue Lacroix, de la Route 132 jusqu'à la rue Boulay (exception devant le dépanneur Berger);
 - rue de l'Église, de la rue Keable à la rue Boulay, sauf dans les zones de livraison;
 - rue Marcheterre, de la rue Saint-Arthur jusqu'à la rue Fenderson.
2. Centre sportif au 7, rue Lacroix, face aux sorties.
3. Sur toute la Route 132 qui traverse la municipalité, incluant le boulevard Joubert Est.

De plus, les automobilistes doivent toujours stationner leur(s) véhicule(s) en retrait de la bordure de la rue de manière à faciliter les opérations de déneigement. Ce petit geste de votre part aidera grandement les déneigeurs et il sera très apprécié lors de grosses tempêtes de neige.

Déneigement des entrées

Il est strictement interdit de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé sur les rues ou dans les cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux. De tels gestes peuvent causer des accidents et constituent une nuisance, conformément à l'article 18 du *Règlement concernant les nuisances* de la Municipalité de Sayabec. Ce geste est passible d'une amende entre 50 \$ et 100 \$, en plus des frais de poursuite.

Enlèvement et transport de la neige

En vertu de l'article 69 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité peut projeter, souffler ou déposer la neige d'une voie publique ou d'un trottoir sur un terrain privé adjacent. Il appartient donc au propriétaire d'un terrain privé de prendre toutes les précautions nécessaires en pareil cas, pour éviter que des personnes, des biens ou des végétaux ne soient blessés ou endommagés. Toutefois, aucun obstacle ne peut être installé dans l'emprise de la municipalité.

Par ailleurs, le propriétaire d'un terrain privé sur lequel la neige est déposée, tassée ou soufflée devrait installer des clôtures à neige, géotextiles ou faites de tout autre matériau, suffisamment robuste ou des dispositifs aptes à protéger notamment les arbres, les arbustes ou autres plantations, ainsi que les plates-bandes, les boîtes postales, les clôtures décoratives et autres éléments décoratifs, afin de minimiser les dommages pouvant être causés par la neige ainsi déposée, tassée ou soufflée.

Rappelons que le fait de déposer, jeter, placer ou lancer de la neige sur la voie publique ou sur toute place publique n'est pas permis.

Merci de votre collaboration

POUR NOS MATAPÉDIENS



Comité de développement
socio-économique de Sayabec



Chers partenaires et bénévoles,

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers tous les organismes et entreprises qui ont généreusement contribué par leurs dons lors de la guignolée de Noël. Votre soutien financier est essentiel et fait une réelle différence dans notre communauté. Grâce à vous, nous pouvons continuer à apporter de l'aide à ceux qui en ont besoin.

Nous souhaitons également remercier chaleureusement nos bénévoles, dont l'engagement et le dévouement sont inestimables. Votre temps et votre énergie font briller l'esprit de solidarité, et nous sommes reconnaissants de pouvoir compter sur vous.

Ensemble, nous faisons une différence. Merci encore pour votre précieuse collaboration !

Cordialement,

Marie Élément, Présidente

*La somme recueillie est de
6260\$, remis à notre
communauté sous forme de
panier de Noël.*

Quelques statistiques: L'an passé 304 paniers ont été faits, donc 29% reviennent à Sayabec, c'est-à-dire, 88 paniers pour notre municipalité à 350\$ le panier. Finalement, c'est une somme de 33 800\$ qui est revenue à Sayabec.

POUR NOS MATAPÉDIENS

PLAN CLIMAT C'EST QUOI !

Saviez-vous que la MRC de La Matapédia prépare activement son Plan climat?

Un projet concret pour anticiper et relever les défis des changements climatiques sur notre territoire!

Mais au fait, c'est quoi un Plan climat?

C'est une feuille de route qui combine **adaptation** et **atténuation** sur une période définie, afin de mieux se préparer aux impacts des changements climatiques.

- S'adapter** : Identifier les risques liés à notre environnement et mettre en place des solutions pour s'adapter.
- Atténuer** : Faire l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) émis par l'ensemble de notre territoire (municipalités, MRC, la communauté) et évaluer des moyens concrets pour diminuer ces émissions.
- Soutien à la transition** : Mobiliser, planifier et instaurer une gouvernance efficace pour réussir ensemble.

La MRC s'engage à **mieux comprendre les vulnérabilités locales**, à **préparer les municipalités et la population** face aux risques climatiques, et à **contribuer à l'effort collectif de réduction des GES au Québec**.

Cette démarche est volontaire, mais essentielle pour bâtir un avenir plus résilient pour notre relève!

Pour en savoir plus, consultez notre page web : www.mrcmatapedia.qc.ca/planclimat



POUR NOS MATAPÉDIENS

POUR DÉBUT 2026

CENTRE
D'ACTION BÉNÉVOLE
VALLÉE DE LA MATAPÉDIA

INFO CAB

Les nouvelles du Centre d'Action Bénévole Vallée de La Matapédia

En manque de résolution pour 2026?

Commencer à faire du bénévolat? C'est tellement valorisant de faire du bien autour de soi. On a des suggestions pour vous, contactez-nous!

Vous vous sentez seul et isolé en ce début d'année?

Le CAB est là pour vous avec ses services de visites amicales , d'appels amicaux, d'accompagnement transport et son centre de jour, entre autres.

Contactez-nous!

Bonne et heureuse
année 2026 à tous!
Bonheur et santé!

Devenez bénévole



Formulaire d'inscription



40, avenue du Parc, Amqui (Québec) G5J 2L6

✉ benevole@cablamatapedia.org ☎ (418) 629-4456

🌐 www.actionbenevolebsl.org

POUR NOS MATAPÉDIENS

M. Donald Lemieux, M. Denis Pineault, Mme Lucie Bourgeois,
M. Jean-Pierre Bouillon, M. Rémi Carrier, M. Jean-Baptiste
Gagné, M. Réjean Pineault, M. Jean-Marc Gagné,
M. Christian Vallée

Bénévoles Marché de Noël 2025

Le Comité de développement socio-économique désire prendre un moment pour exprimer notre sincère gratitude pour votre aide précieuse lors du montage et du démontage de la salle pour notre Marché de Noël 2025. Votre engagement et votre disponibilité ont été essentiels pour faire de cet événement un véritable succès.

Grâce à votre travail acharné, nos tables et chaises étaient parfaitement disposées, créant une ambiance chaleureuse et accueillante pour tous nos visiteurs. Votre esprit d'équipe et votre bonne humeur ont rendu le processus non seulement efficace, mais aussi agréable.

Nous sommes extrêmement reconnaissants pour votre soutien et espérons pouvoir compter sur vous à nouveau lors de nos futurs événements. Ensemble, nous avons pu offrir une expérience mémorable à notre communauté, et cela n'aurait pas été possible sans votre aide.

Encore une fois, un grand merci pour votre dévouement et votre générosité.

Cordialement,

Comité développement socio-économique de Sayabec



POUR NOS MATAPÉDIENS



ÉCOSITE
de la Matapédia

Amqui

Fermé du 14 décembre 2025
au 12 janvier 2026
De retour le 13 janvier 2026



Sayabec

Fermé jusqu'en mai

Causapscal

Fermé jusqu'en mai



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

ecoregie.ca

POUR NOS MATAPÉDIENS



INFORMATION IMPORTANTE LOTRIE



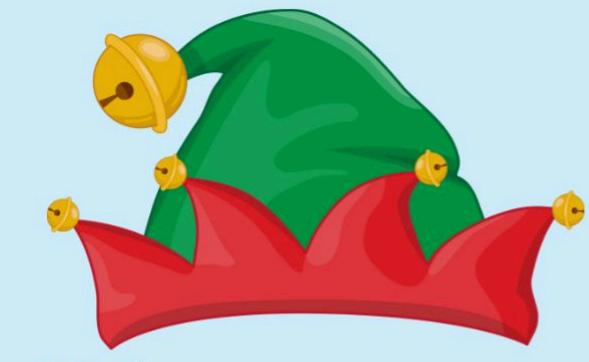
A graphic of Santa Claus with a surprised expression, wearing his red suit and white gloves, peeking over a red banner. He is positioned next to a circular logo for "CHASSE à l'AS".

**JOYEUSES
FÊTES À TOUS!**

Petit rappel, nos bénévoles prennent une pause durant la période des fêtes

DÉBUT DE LA VENTE DU TIRAGE #46
VENDREDI 2 JANVIER

ACTIVITÉS ET LOISIRS



Chasse aux Noël



C'est parti pour la chasse aux lutins !

Récupère ton formulaire au Dépanneur Berger pendant la période des fêtes, ou télécharge-le sur la page Facebook:
Loisirs Sayabec.

Parcours ensuite les rues du village et retrouve toutes les images de lutins cachées.

Bonne chasse!

22 décembre au 4 janvier



ACTIVITÉS ET LOISIRS

DISCO sur glace

**Dimanche
18 janvier**

**De 10 h
à midi**

**Centre Sportif
David Pelletier
À Sayabec**

Activités gratuites :

- Patinage libre avec ambiance et musique
- Mascottes
- Jeux de société avec la Ludothèque
- Maquillage pour enfant
- Coin de friandises
- Prix de participation

Prêt gratuit de patins sur place

En cas de tempête, l'événement sera reporté au dimanche suivant : le 25 janvier à la même heure.

Organisé par le comité
Activités familiales :



ACTIVITÉS ET LOISIRS

CENTRE SPORTIF DAVID PELLETIER

HOCKEY ET PATINAGE LIBRE

Horaire des fêtes

ENTRÉE
GRATUITE

Date	Heure	Activité
20 décembre 2025	12h30 à 14h	Patinage
	14h15 à 15h30	Hockey
22 décembre 2025	16h15 à 17h30	Patinage
	17h30 à 18h30	Hockey
29 décembre 2025	10h15 à 11h15	Patinage
	11h30 à 12h30	Hockey
30 décembre 2025	11h15 à 12h45	Hockey
	13h à 14h45	Patinage
3 janvier 2026	11h45 à 13h30	Patinage
4 janvier 2026	12h30 à 13h45	Hockey
	14h à 15h15	Patinage
5 janvier 2026	13h30 à 14h45	Hockey
	15h à 16h15	Patinage

Hockey libre

Équipement complet FORTEMENT RECOMMANDÉ

Casque et gants OBLIGATOIRE

Aiguisage de patin sur place (8\$-argent comptant seulement)

Prêt de patins et casque sur place

Les plages horaires peuvent être annulées ou modifiées sans préavis



ACTIVITÉS ET LOISIRS



APPEL DE CANDIDATURES – Artistes, créatrices, créateurs et passionné·es de culture : on veut vous connaître ! ✨

****RETRouvez toutes les informations complémentaires
sur la page Facebook de COSMOSS MatapéDIA**

ACTIVITÉS ET LOISIRS

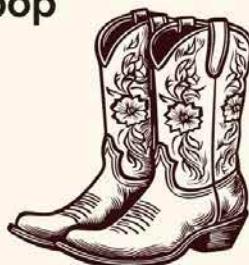


SAYABEC

DANSE EN LIGNE COUNTRY-POP

Cours de danse en ligne country-pop
offert par Karine Proulx

INFORMATION :



Quand : Les lundis de 17h30 à 18h30

Session : 10 cours dès le 12 janvier 2026

Lieu : Gymnase École Sainte-Marie entrée #2

Pour qui : Débutant-novice

Coût: 100\$ payable au premier cours

Un minimum de 20 personnes est requis pour que les cours aient lieu

Pour inscription:

Vanessa Fillion, coordonnatrice des Loisirs au 418-536-5440 poste 1410
ou messenger au Loisirs Sayabec

ACTIVITÉS ET LOISIRS



7 FÉVRIER 2026 JOURNÉE MUNICIPALE *Val-D'Irène*

Lors de cette journée, les résidents de Sayabec pourront profiter d'un **accès gratuit aux sports de glisse et à la glissade**;

Une preuve de résidence sera exigée;

Pour louer votre équipement, vous devez réserver au moins 24 heures à l'avance, vous pouvez remplir le formulaire sur le site : <https://valdi.ski/services/location-equipement.html> et ou envoyer un courriel à boutique@valdi.ski ou appeler au 418 629-3450 poste 1065.

Horaire

La billetterie ouvre à 8h;
La remontée à 9h et elle ferme à 15h15.

ACTIVITÉS ET LOISIRS

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

HEURES D'OUVERTURE:

**TOUS LES JOURS DE LA
SEMAINE DE :**

5H À 23H

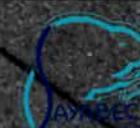
**Accessible seulement avec la carte
à puce

ABONNEMENT :

**RENDEZ-VOUS À L'HÔTEL DE
VILLE POUR DE PLUS AMPLES
INFORMATIONS**

OU

**TÉLÉPHONEZ-NOUS AU
418 536-5440, POSTE 1400.**



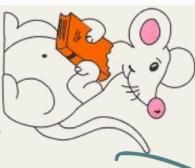
Bibliothèque Municipale et Scolaire

Quillit de Sayabec

HORAIRES

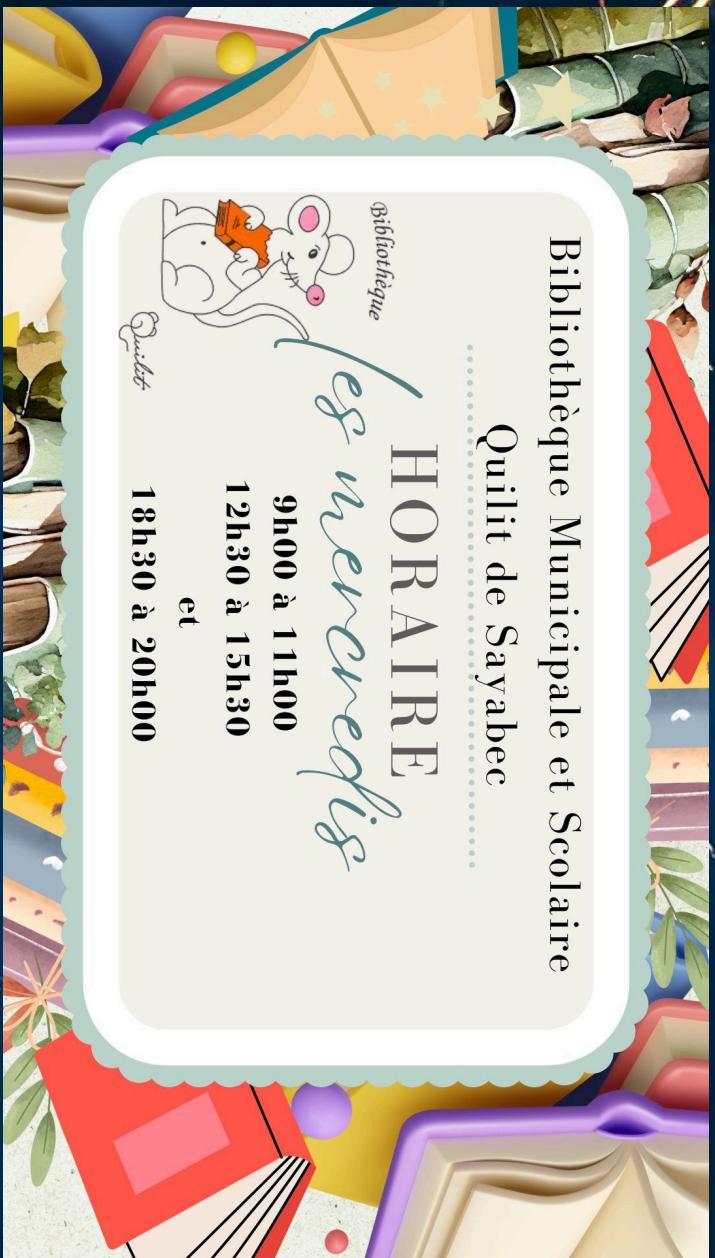
9h00 à 11h00
12h30 à 15h30
et

18h30 à 20h00



Bibliothèque

les mercredis



CALENDRIER JANVIER

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1 MESSE DU JOUR DE L'AN ST-DAMASE 11H	2	3
4 MESSE 11H	5 OUVERT AVABEC DÉBUT TRICOT	6	7 BIBLIO	8	9	10
11	12	13	14 BIBLIO	15	16	17
18 MESSE 11H SORTIE FAMILLES DU MOIS DISCO SUR GLACE ARÉNA SAYABEC	19 RÉUNION DU MOIS AVABEC	20	21 BIBLIO	22	23	24
25	26	27	28 BIBLIO	29	30	31

NOTES: